

**Objet : CIAS - Subvention complémentaire**

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration  
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

**Séance du 16 décembre 2025**

**L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18h00,**

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. ILBERT. LALLEMENT. MALLEIN. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL TOUIHRAT. WDOWIAK. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). GROLLIER (Pouvoir P. COUTAZ). MANSOZ. VEUUILLET (Pouvoir D. ROSSI). WROBEL (pouvoir M. WDOWIAK).

ABSENTS : MMES VOISIN.

Date d'envoi de la convocation : 10/12/2025

.....

Le Président :

**Rappelle** à l'assemblée que la situation financière du CIAS fin 2025 évoqué lors du dernier conseil communautaire, qui fait ressortir un besoin de 60 000€ afin de payer les factures et les salaires de décembre 2025 ;

**Explique** que ce besoin est notamment lié à une augmentation imprévues des charges de personnel (Nombreux remplacements d'agents absents pour maladie, augmentation du coût /contrat d'apprentissage) et à la commande d'un audit de fonctionnement suivi d'une prestation d'accompagnement aux changements, non prévus au moment du vote du budget ;

**Propose**, dans ce cadre, au conseil communautaire de délibérer pour accorder une subvention complémentaire de 60 000€ au CIAS pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré à 24 voix « pour », 2 abstentions (MM. Coutaz et Grollier) et 0 voix « Contre », le conseil communautaire :

DECIDE d'attribuer au CIAS pour l'année 2025, une subvention complémentaire de 60 000€ ;

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet ;

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Pascal ZUCCHERO

Secrétaire de séance,  
Alexandre FAUGE



.....